

Sujet : Supplément de coût sur le matériel

Dans notre lettre de fin mars 2022, nous vous avons informé de la situation difficile du marché mondial, des grandes difficultés d'approvisionnements associées et de la hausse des coûts des matériaux. Depuis avril 2022, nous sommes donc contraints d'imposer une majoration de coût de 8% sur nos produits.

Nous nous sommes engagés à revoir l'évolution de cette majoration en juin 2022 et d'ajuster cette surtaxe le cas échéant. Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée depuis, et bien au contraire, les achats sur le marché des composants électroniques se durcissent davantage. Néanmoins, nous avons décidé de laisser le supplément de coût fixe à 8% pour nos clients et de ne pas l'augmenter davantage pour le moment.

Il est très important pour nous de maintenir une bonne et sincère relation commerciale avec vous. Nous continuerons donc à suivre de très près l'évolution de la situation et vous en reparlerons en août 2022.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous avez des questions !

Nous sommes heureux de poursuivre notre bonne et confiante coopération, même avec ces défis auxquels nous sommes tous confrontés actuellement.

Avec nos plus cordiales salutations,



Salvatore Buccheri
Vice President Sales Europe



Frédéric GAMBINY
General Manager France